



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 Janvier 1999

**Utilisation du gymnase St-André / Notre-Dame par les Associations
Sportives de la Ville de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99039

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999

Sports-Jeunesse

**Utilisation du gymnase St-André / Notre-Dame par les
Associations Sportives de la Ville de Niort**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Le dynamisme des Associations Sportives Niortaises entraîne de leur part des besoins sans cesse croissants d'équipements adaptés, auxquels les Services Municipaux s'efforcent de répondre par un planning particulièrement rigoureux des installations disponibles.

A cet égard, l'opportunité se fait jour pour la Ville de NIORT de disposer, au profit des Associations Sportives Niortaises, de l'exclusivité des plages horaires du nouveau Gymnase ST-ANDRE / NOTRE-DAME laissées disponibles par cet établissement d'enseignement.

Cette utilisation serait consentie moyennant un coût de 25,00 F du m² - soit une tarification identique à celle contractualisée avec le Conseil Régional Poitou-Charentes et le Conseil Général des Deux-Sèvres pour l'utilisation des Salles de Sports Municipales par les Lycées et les Collèges - dans la limite d'une utilisation de 350 heures correspondant aux besoins recensés et pour une somme de 30.000 F pour l'année civile 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer une convention avec le Lycée Notre-Dame.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)